



Ecole de beauté

Règlement de Participation - École de Beauté

Organisme : Filipa Moreira, Directrice, Formatrice et Esthéticienne

Lieu : Route de Denges 6, 1027 Lonay

Dispositions Générales pour Tous Nos Cours

Art. 1 – Diplôme et Conditions de Réussite

Un diplôme et une attestation détaillée sont délivrés par l'École de Beauté à l'issue de toute formation réalisée à l'École de Beauté. Pour obtenir ce diplôme, l'élève doit obtenir une moyenne minimale de **4/6** lors des examens prescrits par l'école.

Pour pouvoir se présenter à l'examen final, les élèves doivent avoir assisté à **au moins 80 % des sessions en présentiel**.

Art. 2 – Matériel de Formation

Le matériel nécessaire pour la formation est inclus dans le prix du cours. Ce matériel est destiné à un usage exclusif en classe, ainsi que pour les examens.

Art. 3 – Modèles et Responsabilités des Élèves

Les élèves peuvent être appelés à servir de modèles dans le cadre de leurs exercices pratiques. Ils doivent également prendre la responsabilité de trouver des modèles externes si nécessaire pour les activités pratiques.

Si un élève souffre de toute condition médicale, il est obligatoire de le signaler par **courrier recommandé**, accompagné d'un certificat médical, afin de déterminer si les soins proposés peuvent être pratiqués en toute sécurité.

Art. 4 – Conditions de Paiement

Le paiement de la formation professionnelle est dû lors de la réservation du cours, soit **au moins sept jours avant le début** du cours, conformément aux conditions du contrat.

Afin de garantir leur place, les élèves doivent procéder à une réservation anticipée. Un **acompte de 20%** sera demandé lors de la réservation, et le montant restant devra être payé **au moins sept jours avant le début du cours**. En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué, ni pour l'acompte ni pour le paiement total.

Art. 5 – Absences et Rattrapages

Un **arrêt de formation** ou des **absences non justifiées** ne donneront lieu à aucun remboursement. Les jours manqués ne seront pas remboursés.

Cependant, en cas d'**absence justifiée** par un certificat médical, l'élève pourra être proposé un **cours de rattrapage**. Les absences injustifiées ne seront pas rattrapées.

Art. 6 – Secret Professionnel

Le secret professionnel est **obligatoire** pour tous les élèves, notamment vis-à-vis des modèles et des collègues. La discrétion est une valeur fondamentale de la profession. Ce principe de **déontologie** doit être respecté en tout temps.

Art. 7 – Respect des Instructions de la Formatrice

Les élèves sont tenus de suivre **strictement** les instructions de la formatrice. Ils ne peuvent refuser une tâche ou une fonction, ni un travail personnel imposé dans un but pédagogique.

Art. 8 – Expulsion pour Comportement Inapproprié

L'École se réserve le droit d'expulser sans explication, sans indemnité et sans remboursement tout élève dont le comportement ou les retards répétés entraveraient le bon déroulement du cours.

Art. 9 – Responsabilité de l'École

L'École décline toute responsabilité concernant les éventuels **dommages** que les élèves pourraient subir pendant les cours ou événements organisés par l'École. L'utilisation des installations se fait aux **risques et périls** des élèves. L'École ne peut être tenue responsable en cas de vol ou de perte de biens personnels.

Les élèves sont tenus de **contracter une assurance responsabilité civile et accidents**.

Art. 10 – Utilisation du Nom et de l'Image de l'Élève

L'École de Beauté pourra, avec l'accord préalable de l'Élève, utiliser son nom, son image, ainsi que tout autre élément visuel le concernant, dans le cadre de la promotion de l'école auprès du grand public. Cette utilisation pourra se faire sur divers supports de communication, y compris, mais sans s'y limiter, le site internet de l'école, les réseaux sociaux, la presse, et tout autre moyen de communication jugé pertinent.

Cette utilisation est soumise à la condition que l'Élève ait donné son consentement explicite. L'Élève a le droit de retirer son consentement à tout moment, en envoyant une demande par écrit à l'adresse électronique suivante : **info@ecolebeaute.ch**.

L'accès aux données personnelles de l'Élève, y compris son nom et son image, sera strictement encadré par la loi et ne pourra être effectué que dans le respect de la législation en vigueur sur la protection des données personnelles.

Art. 11 – Utilisation des Données Personnelles

L'Élève accepte expressément que l'École de Beauté collecte, traite et utilise ses données personnelles, y compris, mais sans s'y limiter, les statistiques des cours suivis, les coordonnées privées et toute autre donnée nécessaire à la gestion de son parcours académique.

Ces données personnelles pourront être utilisées à des fins administratives, pédagogiques et statistiques. De plus, l'École pourra utiliser ces données à des fins de communication, y compris la promotion de ses services, sous réserve de l'obtention du consentement préalable de l'Élève.

Si l'École souhaite utiliser les données de l'Élève à des fins publicitaires ou commerciales, l'Élève sera informé de cette utilisation et devra donner son consentement explicite.

L'Élève a le droit de demander à tout moment l'accès, la modification ou la suppression de ses données personnelles, ainsi que de s'opposer à leur utilisation à des fins publicitaires, en envoyant une demande par écrit à **info@ecolebeaute.ch**.

Art. 12 – Acceptation des Mineurs

L'École accepte les mineurs avec le consentement des parents ou représentants légaux. Un rendez-vous sera organisé avec les parents ou le représentant légal de l'élève pour présenter la méthode d'apprentissage et pour la signature du contrat.

L'âge minimal pour être accepté est de **15 ans**, ou après avoir terminé la scolarité obligatoire.

Art. 13 – Droit de Recours et Questions

Toute question, demande ou problème doit être formulé par **écrit** et envoyé par **lettre recommandée**.

Art. 14 – Droit Applicable

Toutes les relations juridiques entre l'École et les élèves sont régies par le **droit suisse**. Le **for juridique** est situé à **Lonay**, district de Morges.

Dispositions Finales

Ce règlement est valable à partir de la date de **signature** et pour une **durée indéterminée**.

Je soussigné(e), l'Élève, confirme avoir pris connaissance et accepté le règlement de l'École de Beauté.

Lieu et Date : _____

Signature de l'Élève : _____

Signature du Représentant Légal (si mineur) : _____

* * * * *